

Le Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) porte à la connaissance du public qu'il a visé en date du 28 octobre 2013 une note d'information simplifiée définitive relative à l'augmentation de capital, par souscription à des parts de FCPE, réservée aux salariés du groupe AXA au Maroc.

Cette augmentation de capital sera réalisée par l'émission d'un maximum de 58 951 965 actions. Le prix de souscription est de 15,64 euros par action, soit 175,94 MAD.

Au Maroc, cette opération concerne les salariés des filiales marocaines : AXA ASSURANCE MAROC, AXA FRANCE IARD, AXA TECHNOLOGIE SERVICES, AXA FRANCE VIE, AVANSSUR, AXA ASSISTANCE MAROC, AXA ASSISTANCE MAROC SERVICES, AXA CREDIT, ACREDASSUR, INSTITUT DE FORMATION ET DE DEVELOPPEMENT PROFESSIONNEL AXA, SOCIETE DE GESTION ET DE SURVEILLANCE et 3 APHONE.

La note d'information définitive simplifiée est complétée par le document de référence inscrit auprès de l'AMF sous le numéro D.13.0199 en date du 21 mars 2013, le document d'informations clés pour l'investisseur FCPE « Shareplan AXA Direct Global » compartiment « AXA Plan 2013 Global » inscrit auprès de l'AMF sous le code n° 990000111189, du règlement du FCPE « Shareplan AXA Direct Global » et de l'avenant au règlement du P.I.A.G des sociétés d'AXA hors France.

L'intégralité de la note d'information définitive simplifiée visée par le CDVM ainsi que les documents complémentaires susmentionnés, sont tenus à la disposition du public aux sièges sociaux des filiales Marocaines du groupe AXA.

Par ailleurs, ils sont disponibles sur le site du CDVM: www.cdvm.gov.ma

CONTACT CDVM :

Tél : 05 37 68 89 71

E-Mail : operations_financieres@cdvm.gov.ma

CP/EM/028/2013

L'autorité qui veille sur votre épargne

Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières